

PET/C ANTIBLOCKING 04090

92000 Non Sulfate de baryum
LMS(T) = 1 mg/kg (12) (exprimé en baryum)
La vérification de la migration de cette substance avec LMS est nécessaire. Le pire des cas montre que la limite de migration peut être dépassée

(3) LMS(T) signifie dans ce cas que la restriction ne doit pas être dépassée par la somme de la migration des substances visées aux numéros de référence 15760, 16990, 47680, 53650 et 89440.

(43) LMS(T) signifie dans ce cas que la restriction ne doit pas être dépassée par la somme de la migration des substances visées aux numéros de référence 19150 et 19180.

(39) La limite de migration peut être dépassée à très haute température.

(12) LMS(T) signifie dans ce cas que la restriction ne doit pas être dépassée par la somme de la migration des substances visées aux numéros de référence 36720, 36800, 36840 et 92000.

Les données relatives à la teneur maximale d'une substance avec SML proviennent de ceux donnés par nos fournisseurs de matières premières. Ils peuvent être utilisés comme une indication pour déterminer quels tests doivent être effectués ainsi que les tests peuvent être remplacés par des calculs.

Ce produit ne contient pas d'additifs double usage (substances réglementées pour le contact alimentaire par le Règlement (UE) No 10/2011 et pour les applications alimentaires par les Règlements (CE) No 1333/2008 et (CE) No 1334/2008) avec limite de migration spécifique.

Conformité au contact alimentaire dans les Etats Membres de l'UE

La conformité des composants du produit aux directives et règlements de l'Union Européenne est étendue dans ce cas à l'ensemble des Etats Membres de l'Union Européenne.

Conformité au contact alimentaire en Suisse

La présente section rapporte le statut des composants de ce produit vis-à-vis des normes régissant l'usage des produits destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Switzerland

Les composants de ce produits satisfont aux exigences des législations suivantes:

BGVO 817.023.21 of 23 November 2005, as amended and with purity criteria for colorants which are identical with resolution AP (89) 1 of the Council of Europe on the use of colorants in plastic materials coming into contact with food.

Substance sujette à LMS et/ou Double usage

Appliquer les mêmes limites de migration spécifique dans la section de l'Union Européenne.

Dosage limite: Aucun

Conformité au contact alimentaire aux USA

La présente section rapporte le statut des composants de ce produit vis-à-vis des normes régissant l'usage des produits destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

États-Unis d'Amérique

Les composants de ce produits satisfont aux exigences des législations suivantes:

Food and Drug Administration/FDA, 21 CFR § 177: Indirect food additives: Polymers. Food and Drug Administration/FDA, 21 CFR § 178: Indirect food additives: Adjuvants, production aids, and sanitizers.

Dosage limite: Max. 10.00%

Conformité au contact alimentaire en Australie

PET/C ANTIBLOCKING 04090

Australie

Actuellement l'approbation d'alimentarité du produit est inconnu en raison d'un manque d'information relative aux matières premières utilisées et / ou en raison du fait que certains ingrédients sont toujours en cours d'évaluation par les autorités compétentes. Par conséquent, pour le moment, veuillez considérer ce produit comme non approuvé pour le contact alimentaire.

Conformité au contact alimentaire au Japon

Japon

Actuellement l'approbation d'alimentarité du produit est inconnu en raison d'un manque d'information relative aux matières premières utilisées et / ou en raison du fait que certains ingrédients sont toujours en cours d'évaluation par les autorités compétentes. Par conséquent, pour le moment, veuillez considérer ce produit comme non approuvé pour le contact alimentaire.

Nous soulignons qu'une éventuelle migration du produit vers l'aliment doit être vérifiée sur l'article ou la matière utilisant le produit et doit respecter les valeurs limites de migration requises par la législation. Ces limites de migration doivent être vérifiées par l'utilisateur final de ce produit, en raison de l'influence possible du type de matière utilisée, des différents composants du produit final, ainsi que des conditions de process.

Notre déclaration ne concerne que le produit précité, fourni dans son emballage original, et ne couvre aucune modification de la composition du produit, quelle qu'elle soit.

Viba n'est pas en mesure de confirmer le respect des législations réglementant le contact avec les denrées alimentaires pour tous les Etats qui ne sont pas cités dans le présent document.

Cette déclaration remplace toutes les déclarations précédentes.

Viba S.p.A.

via Mantova, 2 - 21049 Tradate (VA) - ITALY

Les informations contenues dans ce document représentent l'état actuel de nos connaissances.

Nous estimons que celles-ci soient correctes mais ne peuvent être considérées comme une garantie absolue du produit. Compte-tenu des multiples facteurs qui peuvent influencer le processus et l'application de notre produit, l'utilisateur final a la responsabilité d'effectuer toutes les évaluations et vérifications nécessaires et spécifiques pour l'utilisation finale à laquelle le produit est destiné.